



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Articles de sport

Question écrite n° 16391

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la poursuite de la delocalisation du groupe Adidas. Actuellement, 546 suppressions d'emplois sont en cours sur les sites de productions de : la Charmoise, a Nontron (Dordogne) ; La Walck (Bas-Rhin) ; Egletons (Correze) ; La Chapelle-Saint-Luc (Aube). Or, le marche des articles de sports se developpe ainsi que le montre la progression spectaculaire des profits en 1988. La tenue des jeux Olympiques d'hiver en France ne peut que relancer ces produits. Or, le groupe Adidas fait de plus en plus fabriquer a l'etranger et developpe la sous-traitance. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour maintenir l'emploi en France dans les secteurs concernes.

Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant des chaussures de sport et malgre sa forte position sur le marche, Adidas est conduit a adapter sa strategie industrielle a celle de ses concurrents les plus actifs, notamment d'Amerique du Nord. Or ces derniers font fabriquer la totalite des dessus de chaussures dans les pays a bas salaires du Sud-Est asiatique, permettant des couts inferieurs de 20 a 30 p 100 au prix de revient industriel de ses unites de fabrication les plus modernes. C'est dans ces conditions que le groupe Adidas a pris la decision de fermer d'importantes unites de production en Autriche, en RFA et en France. Cette decision s'est accompagnee de la mise en place de plans sociaux destines a limiter autant que possible les consequences individuelles des licenciements. Un dispositif specifique d'aide a l'implantation et la competence adjointe d'un cabinet-conseil charge d'examiner les solutions de reconversion et de reinsertion professionnelle des personnels concernes devraient faciliter la reprise du plus grand nombre de salaries. En revanche, pour ce qui concerne les activites d'habillement, la direction generale du groupe a decide de concentrer sur la France la majeure partie des fabrications et de la logistique d'approvisionnement, preservant ainsi l'emploi dans les unites de Ventex de la region troyenne et a Libourne. Soucieux de l'avenir des entreprises francaises du textile-habillement et de celles du secteur du cuir et de la chaussure qui sont confrontees aux memes contraintes concurrentielles, le Gouvernement a arrete en decembre 1988 une serie de mesures articulees autour de quatre orientations principales : preserver un cadre satisfaisant pour les echanges internationaux ; moderniser les entreprises ; accroitre le niveau de qualification des salaries ; assurer la reconversion des hommes et des regions touches par les restructurations. Ces mesures, dont la mise en oeuvre est suivie sur le terrain par des delegues nommes aupres des prefets de region, ont ete completees au mois de novembre 1989 par des dispositions visant a inciter les entreprises a accroitre leur creativite. Les resultats obtenus en 1989 par les entreprises de ces secteurs devraient d'ailleurs comporter des elements encourageants pour l'avenir, notamment en ce qui concerne les exportations.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16391

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3355